



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal dûment convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. GRASSINEAU Thierry, Maire de LEGÉ.

Étaient présents : M. GRASSINEAU Thierry, Mme DELAUAUD Laurence, M. BREMENT Jacky, Mme GOYAUX Sophie, M. PAROIS Claude, Mme RATIER Isabelle, M. MOLLON Gérard, Mme BIBARD Marie-Hélène, MM. LOUBENS Gérard, YVRENOGÉAU Yann, CHARRIAU Denis, Mme JAUNET Yveline, M. MANDIN Philippe, Mmes RENAUD Murielle, LOQUAY Virginie, LANDAIS Sonia, CHETANEAU Karine, M. PICOT Tanguy, Mme RABILLER Nathalie, MM. CHAUVE Emmanuel, PICHAUD Grégory.

Étaient absents et excusés : Mme BOSSIS Jacqueline (pouvoir donné à LOQUAY Virginie), M. VOINEAU Jean-François, Mme LEBRETON Véronique (pouvoir donné à CHAUVE Emmanuel), M. GOUPILLEAU Laurent (pouvoir donné à YVRENOGÉAU Yann), Mme MORINEAU Soizic (pouvoir donné à CHETANEAU Karine), M. RENAUD Teddy (pouvoir donné à DELAUAUD Laurence).

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

ORDRE DU JOUR

Désignation secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023

A – Dossiers pour délibération

- 1 - Election des délégués et suppléants de la commune pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023
- 2 - Adoption de la motion de soutien contre les violences faites aux élus
- 3 - Avis sur le projet de méthaniseur SAS METHAHERBAUGES à Corcoué-sur-Logne

B - Dossiers pour information

- 1 - Questions diverses



Début de la séance à 18h00 :

Mme RABILLER Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal :

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

A – Dossiers pour délibération

DIVERS

1 - Election des délégués et suppléants de la commune pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Délibération 2023-061

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner les délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il précise que la réglementation fixe le nombre de délégués à 15 et le nombre de suppléants à 5 pour la ville de Legé.

VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire NOR : IOMA2308397J en date du 30 mars 2023 du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2023 indiquant le nombre de délégués et suppléants à élire par commune

VU la liste unique déposée, « Avec vous, construisons demain »

Il est procédé à l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.



Séance du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Sont déclarés élus les candidats suivants :

Thierry GRASSINEAU	Avec vous, construisons demain	Délégué
Laurence DELAUAUD	Avec vous, construisons demain	Délégué
Jacky BRÉMENT	Avec vous, construisons demain	Délégué
Sophie GOYAUX	Avec vous, construisons demain	Délégué
Gérard MOLLON	Avec vous, construisons demain	Délégué
Isabelle RATIER	Avec vous, construisons demain	Délégué
Gérard LOUBENS	Avec vous, construisons demain	Délégué
Yveline JAUNET	Avec vous, construisons demain	Délégué
Yann YVRENOGEAU	Avec vous, construisons demain	Délégué
Véronique LEBRETON	Avec vous, construisons demain	Délégué
Denis CHARRIAU	Avec vous, construisons demain	Délégué
Virginie LOQUAY	Avec vous, construisons demain	Délégué
Tanguy PICOT	Avec vous, construisons demain	Délégué
Nathalie RABILLER	Avec vous, construisons demain	Délégué
Teddy RENAUD	Avec vous, construisons demain	Délégué
Karine CHETANEAU	Avec vous, construisons demain	Suppléant
Emmanuel CHAUVE	Avec vous, construisons demain	Suppléant
Murielle RENAUD	Avec vous, construisons demain	Suppléant
Claude PAROIS	Avec vous, construisons demain	Suppléant
Soizic MORINEAU	Avec vous, construisons demain	Suppléant

Débat :

Sans objet



2 - Adoption de la motion de soutien contre les violences faites aux élus **Délibération 2023-062**

Monsieur le Maire expose,

Monsieur le Maire procède à la lecture de la motion commune de soutien contre les violences faites aux élus, proposée par l'AMF 44 et l'AMRF 44.

CONSIDERANT la motion commune de soutien contre les violences faites aux élus, proposée par l'Association des Maires de France du département de Loire-Atlantique et l'Association des Maires Ruraux ;

Après cet exposé et après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** vote,

- Avec 24 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

- **ADOpte** la motion commune de soutien contre les violences faites aux élus.

Débat :

Monsieur le Maire précise que cette motion a également été lue à la séance du conseil communautaire de la CCSRA.

Madame Laurence Delavaud ajoute qu'elle n'a pas été votée, les élus ayant des avis divergents sur le sujet.

Monsieur Jacky Brément précise que sur le fond, les élus sont d'accord mais pas sur la forme, il y a des avis opposés. Il a été souligné lors du conseil communautaire, que sont concernés par la motion de soutien, non seulement les maires, mais aussi les élus, les conseillers municipaux, et les agents.

Monsieur le Maire souligne que cette proposition est faite par l'AMF, organisme qui soutient les élus.

Madame Laurence Delavaud ajoute que l'effet déclencheur de toute cette médiatisation est été la démission du Maire de St Brévin et non la violence faite aux élus.



3 - Avis sur le projet de méthaniseur SAS METHAHERBAUGES à Corcoué-sur-Logne **Délibération 2023-063**

Monsieur le Maire expose,

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/169 en date du 20 avril 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de Corcoué-sur-Logne, pendant une période de 33 jours du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au vendredi 16 juin 2023 inclus à 12h00, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS METHA-HERBAUGES en vue de la création d'une unité de méthanisation, ainsi que sur la demande de permis de construire, sur la commune de Corcoué-sur-Logne.

L'installation projetée relève du régime de l'autorisation unique prévue à l'article L181-1 du code de l'environnement, suivant les rubriques 3532 et 2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et 3.3.1.0 au titre de la loi sur l'eau. À ce titre, les communes situées dans un rayon de 3 kilomètres prévu par la nomenclature, autour de l'installation projetée, doivent procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête tout comme les communes relevant du plan d'épandage.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune est invité à émettre un avis sur le présent projet, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de celle-ci.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale soumis à enquête publique, ainsi que les avis obligatoires émis durant l'instruction, sont accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-administratives-commissions-etconsultations/ Installations classées (ICPE) / Installations agricoles). Le dossier est également accessible sur le site internet de la préfecture de Vendée.

VU le Code de l'environnement ;

Après cet exposé et après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** vote,

- Avec 15 voix pour, 4 voix contre, 7 abstentions,

- **EMET** un avis favorable au projet de création d'une unité de méthanisation par la société SAS METHAHERBAUGES, sur la commune de Corcoué-sur-Logne.

Débat :

Monsieur Emmanuel Chauve demande si les avis des 19 communes comptent sur la décision définitive du projet.

Monsieur Jacky Brément indique que le commissaire enquêteur établit le procès-verbal de l'enquête publique où sont recensés les requêtes des habitants. Puis ce procès-verbal est remis au Préfet du département ainsi que les délibérations des conseils municipaux.



B – Dossiers pour information

1 – Questions Diverses

- Invitation des 10 ans du Mutli-accueil et du Relais Petite Enfance : le samedi 1^{er} juillet de 14h à 18h aux Visitandines. Sont invités, les parents et leurs enfants, les partenaires et les anciens élus ayant participé à la création de ces structures. Différentes activités seront proposées au cours de l'après-midi.
- Les évènements du week-end :
 - Vendredi soir 9 juin : Animations proposées aux Visitandines par l'association du Café de chez Lulu ;
 - Samedi 10 juin :
 - Sports :
 - ❖ Portes-ouvertes du basket sénior ;
 - ❖ Portes-ouvertes Lovee gym ;
 - ❖ Portes-ouvertes du judo ;
 - ❖ Gala de twirling
 - ❖ Portes-ouvertes Strong Nation
 - Portes-ouvertes de l'Ehpad
 - Animations :
 - ❖ Place au dessin aux Visitandines
 - ❖ Exposition Miss-France à la Bibliothèque
 - ❖ Bienvenue dans mon jardin
 - ❖ Fête du poney
 - Dimanche 11 juin :
 - Randonnée pédestre
 - Courses de vélo Nantes-Légé

Prochain conseil municipal : le jeudi 6 juillet, la séance débutera à 20h par la présentation de Territoire Energie 44 (TE44).

La séance est levée à 19h15.

LEGÉ, le 12/06/2023
Le Maire de LEGÉ,
M. Thierry GRASSINEAU



LEGÉ, le 12/06/2023
Le secrétaire de séance,
Mme RABILLER Nathalie

